

**Projet d'Ambassade des Etats-Unis – Cours Saint-Michel 40-60
Comité de quartier Saint Michel – 10 janvier 2026**

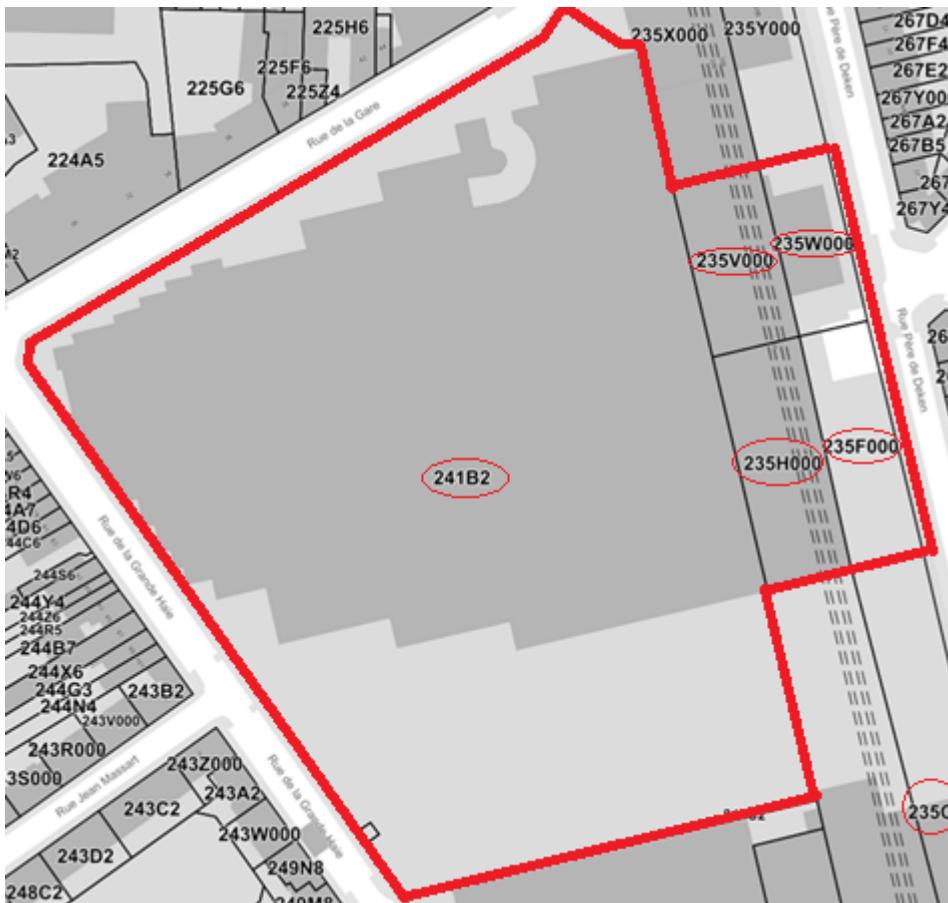
Chères riveraines,
Chers riverains,

Le Comité de quartier Saint-Michel vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et espère que celle-ci s'ouvre sous les meilleurs auspices pour chacune et chacun d'entre vous.

Vous avez probablement reçu, en date du 8 janvier, un courrier de la part du Bourgmestre vous invitant avant le 20 janvier à faire part de votre perception du site du Cours Saint-Michel dans le cadre d'une consultation citoyenne (accessible par l'intermédiaire du lien suivant : <https://tinyurl.com/ycy4mw6b>)

Le Comité de quartier Saint-Michel se félicite de cette initiative, qu'il soutient pleinement, et souhaite, par le présent document, vous informer des démarches récemment menées par le Comité, ainsi que de la position qu'il a exprimée, notamment dans le cadre de la demande de réalisation de l'Étude d'Incidences sur l'Environnement (EIE) relative au projet d'implantation de l'Ambassade des États-Unis.

Le site concerné par le projet



Afin de faciliter la compréhension du site concerné par le projet d'implantation de l'Ambassade des États-Unis, il est utile de rappeler que celui-ci ne se limite pas au bâtiment principal anciennement occupé par ING.

Le périmètre du site de l'Ambassade comprend la parcelle 241B2, correspondant à l'ancien bâtiment ING et au parc existant, ainsi que les parcelles 235V000 et 235W000 (parcelle de l'ancienne agence ING), 235H000 et 235F000 (parcelles des parkings ING), situées notamment le long de la rue Père-de-Deken. Par ailleurs, la parcelle adjacente 235C (qui ne fait pas partie du projet) est gérée par la Commune, laquelle a indiqué envisager son réaménagement dans le cadre d'une réflexion plus large sur les espaces publics du quartier.

La position du Comité de quartier Saint-Michel

Sur la base des échanges menés ces derniers mois avec les riverains, le Comité de quartier Saint-Michel constate que le site du Cours Saint-Michel constitue aujourd’hui un espace fragmenté, tant sur le plan urbain, paysager que social. Il forme une frontière physique entre les quartiers de la rue Père-de-Deken et de la rue de la Grande Haie, sans réelle continuité ni lisibilité.

Le parc existant (parcelle 241B2) est perçu comme encaissé, peu lisible et faiblement fréquenté, avec un sentiment d'insécurité marqué, en particulier en soirée. Cette situation est accentuée par l'absence de continuité paysagère avec les parcelles situées le long de la rue Père-de-Deken, par une connexion limitée à un pont piétonnier peu visible, ainsi que par la réduction du contrôle social liée à l'inoccupation progressive du site.

Par ailleurs, la dégradation progressive de certains bâtiments annexes, notamment l'ancienne agence ING (parcelle 235W000), renforce le sentiment d'abandon et la perception négative du site depuis l'espace public.

Une opportunité à saisir

Projet d'Ambassade des Etats-Unis – Cours Saint-Michel 40-60

Comité de quartier Saint Michel – 10 janvier 2026

Dans ce contexte, le Comité considère que le projet d'implantation de l'Ambassade des États-Unis constitue une réelle opportunité de réaménagement positif du site, à condition qu'il ne se limite pas au bâtiment principal, mais s'inscrive dans une vision d'aménagement d'ensemble.

Cette vision repose sur l'idée d'un grand parc paysager continu, ceinturant le site de l'Ambassade, reliant :

- le parc existant (parcelle 241B2),
- les parcelles situées le long de la rue Père-de-Deken (235V000, 235W000, 235H000 et 235F000),
- les quartiers de la rue de la Grande Haie et de la rue Père-de-Deken.

Le Comité exprime clairement son souhait d'un espace ouvert, accessible et non cloisonné, sans barrières physiques continu, conformément aux engagements exprimés par les autorités américaines (à l'image de l'aménagement réalisé autour de l'Ambassade des États-Unis à Londres).

Un parc ceinturant, ouvert et vivant

Concrètement, le Comité soutient un aménagement paysager :

- conçu comme un parc ceinturant le site, et non comme une succession d'espaces résiduels ;
- permettant le désencaissement progressif du parc existant (parcelle 241B2), au moyen d'une pente paysagère douce, facilitant les cheminements piétons et améliorant la sécurité ;
- intégrant la démolition du petit bâtiment de l'ancienne agence afin de garantir la continuité paysagère du site ;
- intégrant le futur projet de réaménagement de la parcelle communale 235C ;
- favorisant la lisibilité des espaces, la fréquentation quotidienne et le contrôle social.

L'ambition est de créer un parc de quartier de qualité, dans l'esprit du Jardin Jean-Félix Hap : un espace verdoyant, apaisé, accessible, propice aux rencontres et à la mixité, et pleinement intégré au tissu urbain.

Méthode et calendrier

Le Comité souligne l'importance d'une coordination étroite avec la Commune, notamment dans le cadre du projet de réaménagement de la parcelle communale 235C, afin d'assurer une cohérence globale des espaces publics, et se réjouit de la qualité de la concertation ainsi que de la pleine écoute dont fait preuve la Commune à cet égard. Le Comité souhaite enfin que les aménagements paysagers puissent, dans la mesure du possible, intervenir avant les travaux du bâtiment principal, afin de :

- réduire le sentiment de désaffection du site,
- compenser les nuisances liées au chantier,
- maintenir la vitalité et la cohésion du quartier.

Le Comité de quartier Saint-Michel se tient à la disposition de la Commune et des riverains pour toute question, précision ou échange complémentaire relatif à ce document, au questionnaire communal ou aux enjeux du projet. Il encourage chacun à participer à la consultation citoyenne, afin que les attentes et perceptions du quartier puissent être entendues et prises en compte dans les étapes à venir.

Pour le Comité de quartier Saint-Michel,
Christian Ghymers
comitesaintmicheletterbeek@gmail.com

Conformément au RGPD, vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir de communications du Comité en nous écrivant un e-mail.